

REGLEMENT DU TOURNOI INTER-ENTREPRISES

DU 14 JUIN 2019

La Commission partenariat de la 4S Tours TT organise le Vendredi 14 Juin 2019 à partir de 18 heures 30 à la salle Jean Claude Cissé de Tours, un grand tournoi inter-entreprises. Ouverture de la salle à 18 h. (Face à la salle de réception du Hangar).

Article 1 : Pour pouvoir participer à ce tournoi par équipe, il faut être dirigeant(e) ou salarié(e) d'une entreprise et venir avec un joueur de la même entreprise.

EXCEPTION : Dans le cas où l'entreprise ne comprend qu'un membre alors l'entrepreneur pourra venir accompagné d'un membre d'une autre entreprise.

Article 2 : Un(e) seul(e) licencié(e) ou ancien licencié(e) de la FFTT licence traditionnelle par équipe sera autorisé(e) à participer.

Article 2 bis : Les équipes seront réparties dans 2 tableaux distincts : l'un réunissant toutes les équipes sans licencié et l'autre, toutes les équipes possédant un licencié.

Article 3 : Le prix d'engagement de ce tournoi est de 50 € par équipe et les droits d'engagement seront en grande partie réinvestis dans l'organisation de la soirée. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la 4S Tours TT.

Article 4 : Chaque équipe doit être composée de 2 joueurs.

Article 5 : Les parties se jouent selon la formule Coupe Davis.

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation du tournoi selon le nombre d'inscriptions. Le nombre d'engagements total est limité à 50 équipes et à 5 équipes par entreprise.

Article 7 : Il est conseillé pour tous les non-licenciés de venir avec un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table. A défaut, ils devront obligatoirement remplir et signer « l'attestation sur l'honneur de non contre indication à la pratique du tennis de table ».

Article 8 : Chaque participant(e) devra être muni de chaussures de sport (obligatoire) et s'engage à respecter les lieux et le matériel mis à disposition. Des raquettes pourront être prêtées.

Article 9 : A l'issue de la compétition le trophée du business convivial sera remis à l'entreprise ayant le plus d'équipes inscrites. En cas d'égalité, les résultats des équipes en question serviront à départager le vainqueur du trophée.

Des coupes et récompenses seront remises aux trois premiers du tableau principal, aux trois premiers du tableau consolante.

Des récompenses annexes seront également à gagner.

Tout au long de la soirée, un buffet du terroir sera dressé pour tous les participants.